

RACCORD CANNELÉ DROIT 2 PIÈCES - TUYAU Ø12MM - ECROU TOURNANT À AILETTES 1/2



- PIÈCE DÉTACHÉE POUR ROBINET D'ARROSAGE FACILE ET RAPIDE À RACCORDER.
- CORPS EN LAITON POUR UNE MEILLEURE DURABILITÉ
- PRÉSENCE D'AILETTES FACILITANT LE SERRAGE MANUEL.
- JOINT D'ÉTANCHÉITÉ FOURNI

Raccord cannelé droit 2 pièces - Pour tuyau d'arrosage Ø12mm - Ecoux tournant à ailettes 1/2" - Laiton

DESCRIPTION	Raccord cannelé droit pour connecter un tuyau d'arrosage de diamètre intérieur 12mm. - Serrage facilité par écoux tournant à ailettes 1/2". - Corps en laiton pour une meilleure durabilité dans le temps et une grande résistance aux conditions extérieures. - Étanchéité assurée par joint plat intégré.
CARACTÉRISTIQUES	Raccord cannelé droit. Pour tuyau d'arrosage diamètre intérieur 12mm. Ecoux tournant à ailettes 1/2" Corps en laiton. Joint plat d'étanchéité intégré.
APPLICATIONS	Permet de raccorder un tuyau d'arrosage à la sortie d'un robinet d'arrosage dépourvue de raccord au nez.
CONDITIONS D'UTILISATION	Pour réaliser l'étanchéité du raccord, celle-ci doit être réalisée à l'aide d'un joint plat ou sur filet selon la configuration.
COMPATIBILITÉ	Tous robinets de puisage avec un nez fileté aux dimensions correspondantes
PRÉCAUTION D'EMPLOI	L'étanchéité sur le robinet d'arrosage est assurée par un joint intégré
SPECIFICATIONS D'INSTALLATION	Permet de distribuer de l'eau dans une habitation.
GARANTIE ET EXCLUSION	N'est pas adapté pour une application autre que celle décrite ci-dessus. Notre garantie porte sur les défauts de matière ou de fabrication et s'applique dans les conditions définies par le fabricant. La garantie ne couvre pas les consommables, l'usure normale, les pièces mobiles (1 an), les dommages dus aux chocs, au gel, le défaut d'entretien régulier et approprié, à l'usage de produits d'étanchéité non ACS type filasse (notamment sur les raccords mécaniques), de produits d'entretien trop agressifs ou de traitements de l'eau inadaptés, à la présence de corps étrangers véhiculés par l'eau (limaille, sable, calcaire, etc...) la mise en œuvre non conforme aux règles de l'art, avis et fiche technique et aux DTU.